

FORMATION

ATELIER JURIDIQUE DE L'INSTRUCTION

*Recourir à une méthodologie sécurisant l'instruction des demandes d'autorisations et de certificats d'urbanisme
Savoir rédiger les motifs de décisions de refus ou imposant des prescriptions pour assurer la conformité du projet*

Durée	Niveau	Lieu	Dates	Tarif
2 jours – 14 heures	Qualifié	Bénouville	15 et 16 mai 2023	900 €

Contexte

Cette formation organisée sous forme d'atelier propose aux agents instructeurs une méthodologie juridique permettant de sécuriser leurs pratiques. Des temps d'échanges de pratiques et des mises en situation sont organisé(e)s tout au long de ces deux jours. Il est proposé aux inscrits de soumettre des dossiers ou exemples d'actes pour qu'ils puissent servir d'illustrations.

Public visé

- ✓ Agents en charge de l'instruction dans un service « application des droits du sol »
- ✓ Agents administratifs d'accueil en mairie
- ✓ Elus locaux en charge de l'urbanisme

1

Prérequis

Le suivi de la formation « Les fondamentaux du droit de l'urbanisme » pourra constituer un préalable adapté.

Compétences acquises

- ✓ Savoir qualifier juridiquement le projet présenté
- ✓ Vérifier que la formalité accomplie correspond aux travaux
- ✓ Maîtriser les étapes de l'instruction d'une demande d'autorisation
- ✓ Savoir rédiger un arrêté autorisant ou refusant les travaux
- ✓ Sécuriser juridiquement ses actes en considérant les "nids" à contentieux
- ✓ Anticiper les risques de contestation de l'autorisation accordée

Parcours pédagogique

Quizz d'entrée / Acquisition de connaissances / Analyse de documents / Exercices de mise en situation / Quizz de sortie

Le plus de la formation

La formation est organisée sous forme d'un atelier permettant un échange de pratiques et de mises en situation. Les participants peuvent apporter leurs dossiers ou actes pour qu'ils puissent servir d'exemples.






Indicateurs de résultats






Le décompte des formations et des personnes formées est opéré depuis le 1^{er} janvier 2022.

Nombre de formations organisées	Nombre de personnes formées
3	18

Évaluation des formations dispensées

Les appréciations figurant ci-dessous correspondent aux moyennes opérées des retours des stagiaires.

Évaluation générale de la formation					
					4,8 / 5

Évaluation de l'intervenant					
					5 / 5

Évaluation de la réalisation des objectifs proposés					
					4,3 / 5

Avis et appréciations des inscrits

« Formation très accessible avec les explications et les cas pratiques. Elle m'a permis de mieux comprendre le travail d'instructeur et d'éclaircir des zones d'ombre que j'avais avant de venir » (B.D.)

« La maîtrise de la méthodologie, les échanges et le dynamisme de l'atelier » (Jennifer O.)

« Qualité de l'échange et adaptation au niveau du groupe de l'intervenant. L'environnement de la formation est très qualitatif et l'ambiance est conviviale ce qui favorise l'interaction dans notre petit groupe ». (Emilie L.)

« Mise en pratique avec des cas concrets permettant une vision plus claire des problématiques rencontrées » (Hélène Lecarpentier)

PROGRAMME DE LA FORMATION

ATELIER JURIDIQUE DE L'INSTRUCTION

Première journée – La méthodologie juridique de l'instruction

SECTION I – Les quatre étapes de la méthodologie juridique de l'instruction

- § 1) La qualification du projet et la détermination de la formalité applicable
- § 2) La localisation du projet
- § 3) La détermination de la règle applicable
- § 4) L'application de la règle à l'espèce

SECTION II – Mises en situation et exercices d'application

- § 1) Projet de construction nouvelle
- § 2) Travaux sur construction existante (extension / changement de destination)
- § 3) Lotissement
- § 4) Démolition

Seconde journée – La préparation et la rédaction de la décision

SECTION I – Les points de vigilance de l'instruction

- § 1) Le dépôt de la demande
- § 2) Le contenu de la demande et la complétude du dossier
- § 3) Gérer les délais d'instruction

SECTION II – La rédaction de la décision

- § 1) Les visas
- § 2) Les motifs
- § 3) Les dispositifs

SECTION III – Atelier de rédaction de décisions